



Bilan de la santé des forêts

Département des Hautes-Alpes

Année 2025



Résumé

L'année 2025 s'est distinguée par un réchauffement marqué : les températures ont dépassé de +2,46 °C les normales sur Embrun (période 1970-1999). Malgré des précipitations généreuses (+130 % par rapport à la moyenne annuelle), les sapins pectinés et pins sylvestres continuent de dépérir sur les stations les plus exposées.

Deux nouveaux fléaux sanitaires ont émergé :

- La pyrale du buis, responsable de dégâts significatifs aux abords de Rosans ;
- La tordeuse grise du mélèze, dont les défoliations massives ont transformé le visage de certaines vallées.



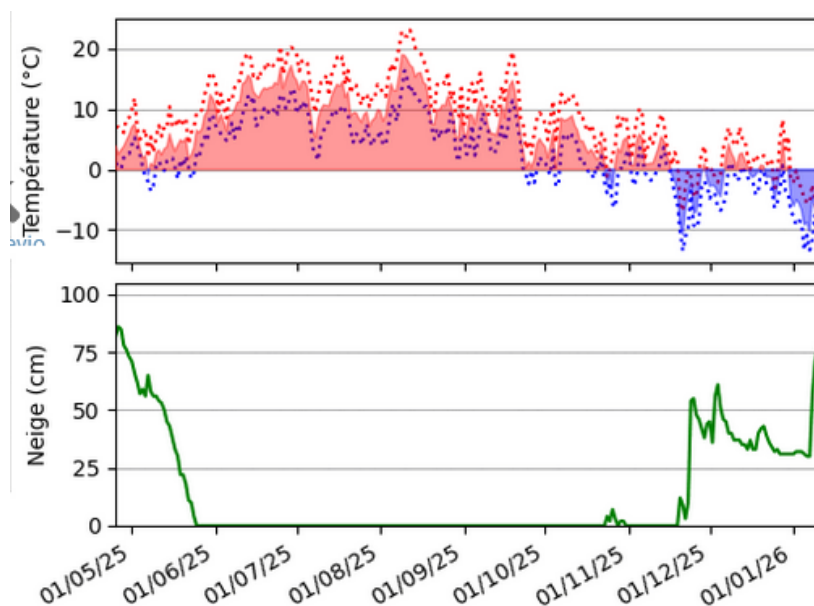
Attaque de tordeuse grise du mélèze dans le Grand Vallon, commune des Orres

Bilan météorologique

À la station météo d'Embrun, les températures restent globalement au-dessus des normales, avec un mois de juin 2025 exceptionnellement chaud : +5,75 °C par rapport à la moyenne. Le sud des Hautes-Alpes a même subi une canicule estivale en août, les thermomètres frôlant localement les 40 °C.

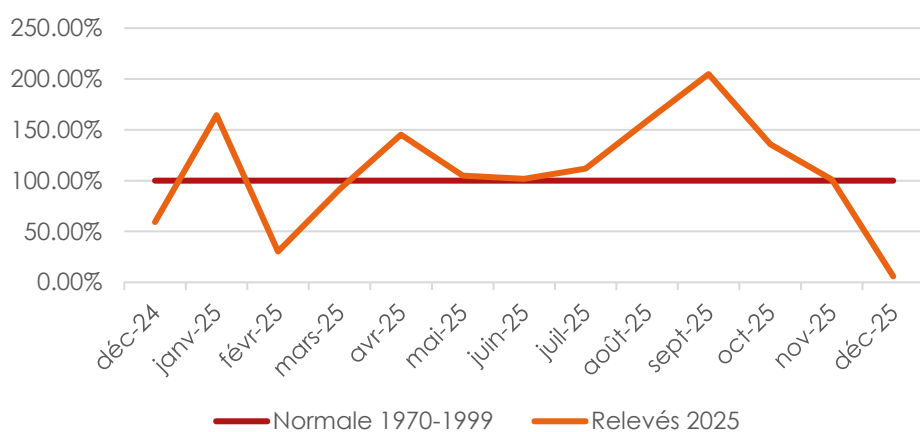
Même en haute montagne, comme sur la nivose d'Orcières (Champsaur), à 2280 mètres d'altitude, le printemps a enregistré une hausse précoce des températures, accélérant la fonte rapide du manteau neigeux.

Températures



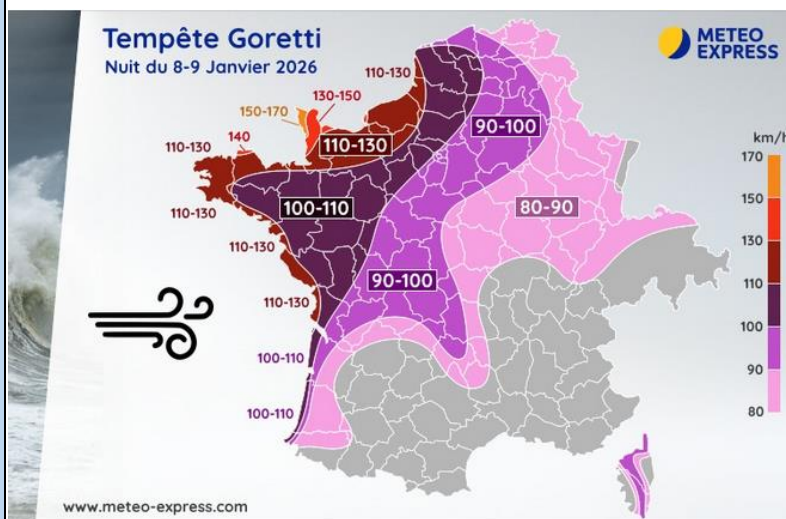
Pluviométrie

Précipitations 2025: écart à la normale Station météo Embrun



Sur l'année, la pluviométrie a globalement excédé les normales, à l'exception des mois de février et décembre — des déficits sans conséquence majeure sur la physiologie des arbres. Fin août, des orages d'une rare violence ont cependant frappé les zones montagneuses, y causant des dégâts localisés.

Vent



Les Hautes-Alpes ont été épargnées par la tempête Gorette, qui a balayé le nord de la France les 8 et 9 janvier 2026.

Etat sanitaire des principales essences forestières

Essences (surface en ha)	Principaux problèmes
Mélèzes (28000)	La tordeuse grise du mélèze a marqué l'année 2025 par des attaques particulièrement visibles, après une gradation discrète dès 2023.
Pins sylvestres (20000)	Les dépérissements se poursuivent particulièrement dans les régions du Veynois et du Briançonnais. Cet automne les nids de processionnaires du pin semblent plus nombreux qu'à l'accoutumée.
Pins à crochets (8200)	Un road sampling (échantillonnage depuis les routes carrossables) a été mené sur le Briançonnais. L'étude montre que 36 % des pins notés appartiennent aux classes D, E ou F, seuil à partir duquel un massif est considéré comme dégradé selon les critères retenus. Ces observations, localisées, méritent d'être complétées pour en tirer des conclusions plus globales.
Pins noirs (8000)	Dans de nombreux secteurs, les attaques du gui affaiblissent les arbres.
Sapins pectinés (7000)	Conséquences des sécheresses à répétition, des canicules et des attaques de gui, les mortalités deviennent sérieuses dans les sapinières du sud. Ailleurs aussi, les déficits foliaires sont de plus en plus visibles. Sur la régénération des attaques de Chermès des rameaux sont observées (St-André d'Embrun, St-Sauveur...) provoquant parfois de la mortalité.
Cèdres	Pas d'évolution signalée
Epicéas (800)	Pas d'attaques de typographes à signaler contrairement au nord des Alpes.
Hêtre (7000)	Pas d'évolution notable
Frêne	Les symptômes de la Chalarose restent discrets.
Chênes pubescents (2900)	Rien à signaler.
Buis	Les attaques de la pyrale du buis sont significatives autour de Rosans.

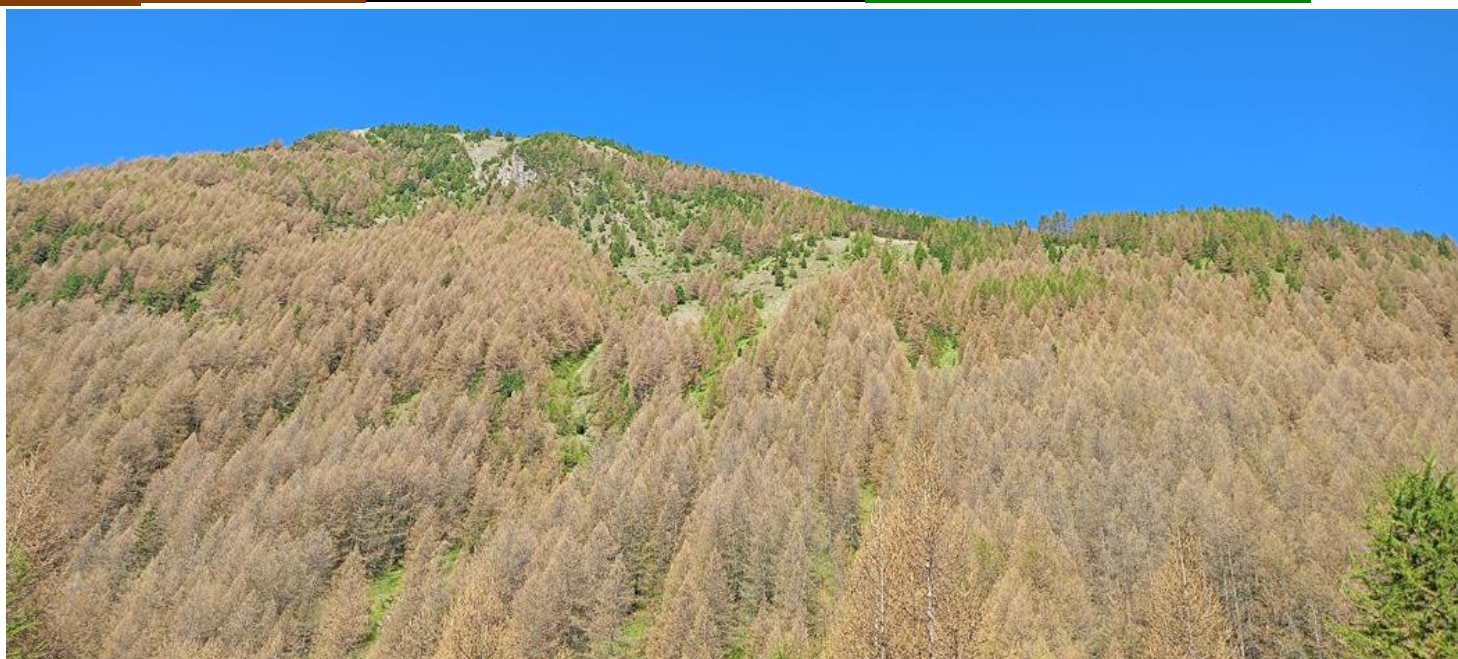
Etat de santé : ■ = bon

■ = moyen

■ = médiocre

Suivi des principaux problèmes

		2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Toutes essences	Sécheresse	Orange	Vert	Rouge	Vert	Vert	Vert	
	Gel	Vert	Vert	Vert	Vert	Orange	Vert	Vert
	Neige lourde	Vert	Orange	Vert	Vert	Vert	Vert	Problème absent Ou à un niveau faible
Feuillus	Défoliateurs	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	
	Bombyx	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	
	Oïdium	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	
Résineux	Processionnaire du pin	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	
	Typographe de l'épicéa	Vert	Vert	Vert	Orange	Vert	Vert	Orange
	Maladie des bandes rouges	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Problème nettement présent, impact modéré
	Rougisement printanier	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	
	Sphaeropsis des pins	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	
	Tordeuse grise du mélèze	Vert	Vert	Vert	Orange	Vert	Orange	
	Fomès	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Rouge
Invasifs	Pyrale du buis	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Orange	Problème grave
	Chalarose	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	



Tordeuse grise du mélèze

Suivi du déficit foliaire sur placettes DSF

Le réseau systématique de suivi des dommages forestiers a été mis en place en 1988 et 1989 sur la totalité du territoire national métropolitain en application du règlement CEE N°3528/86. Les placettes sont implantées de façon systématique aux nœuds d'une maille carrée de 16 km sur 16 km. C'est un outil de suivi global de la santé des forêts qui complète la veille sanitaire et les stratégies spécifiques de surveillance. 7 placettes sont implantées dans les Hautes-Alpes. Chaque été une notation est réalisée en binôme pour évaluer le déficit foliaire et les problèmes sanitaires éventuels. 180 arbres sont évalués individuellement en comparaison avec un arbre de référence. Les moyennes par placette peuvent cacher une certaine hétérogénéité.

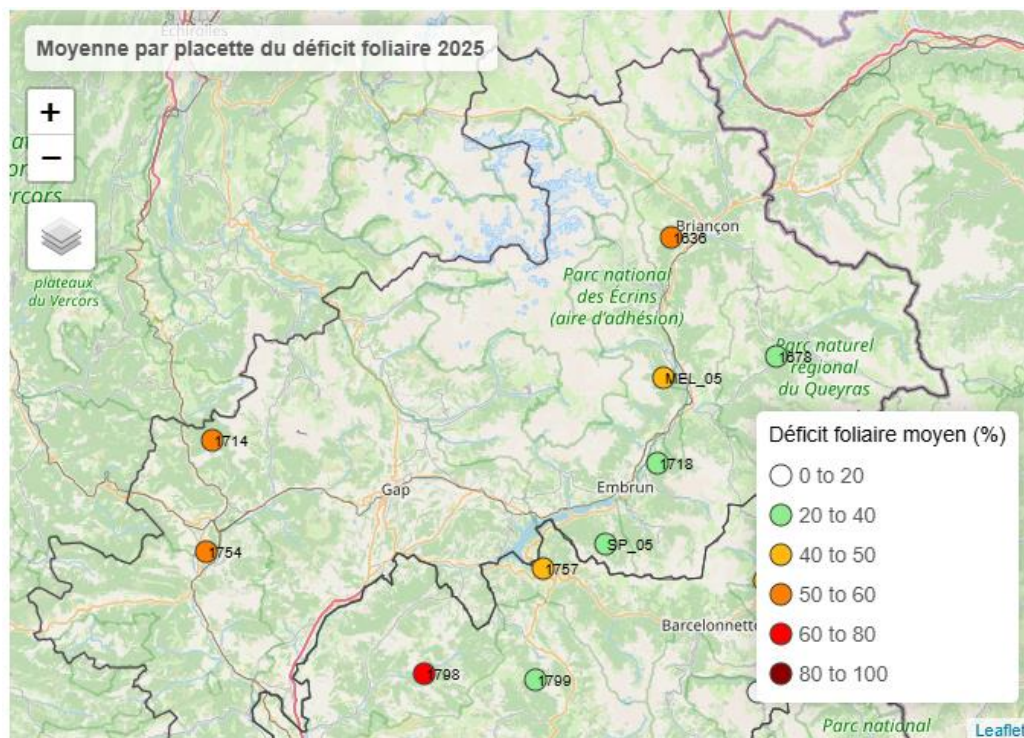
I) Déficit foliaire moyen par placette en 2025

Trois placettes présentent des déficits foliaires plus forts :

N°1754 (Aspremont) marquée par le dépérissement des pins sylvestres

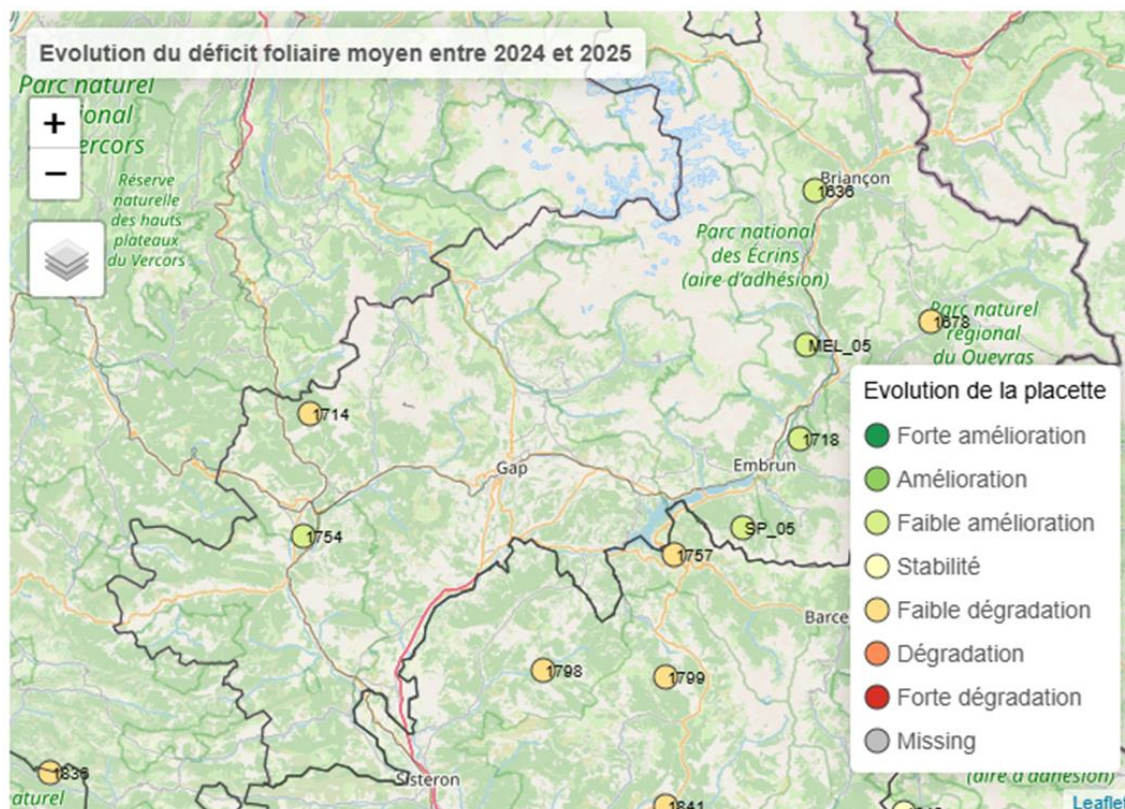
N°1714 (St-Julien en Bochaîne) dont les sapins et les hêtres sont dégradés

N° 1636 (Puy-St-André) avec des mélèzes en déficit foliaire.



II) Evolution du déficit foliaire moyen entre 2024 et 2025

En 2025, il n'y a pas eu d'évolution notable de la situation.

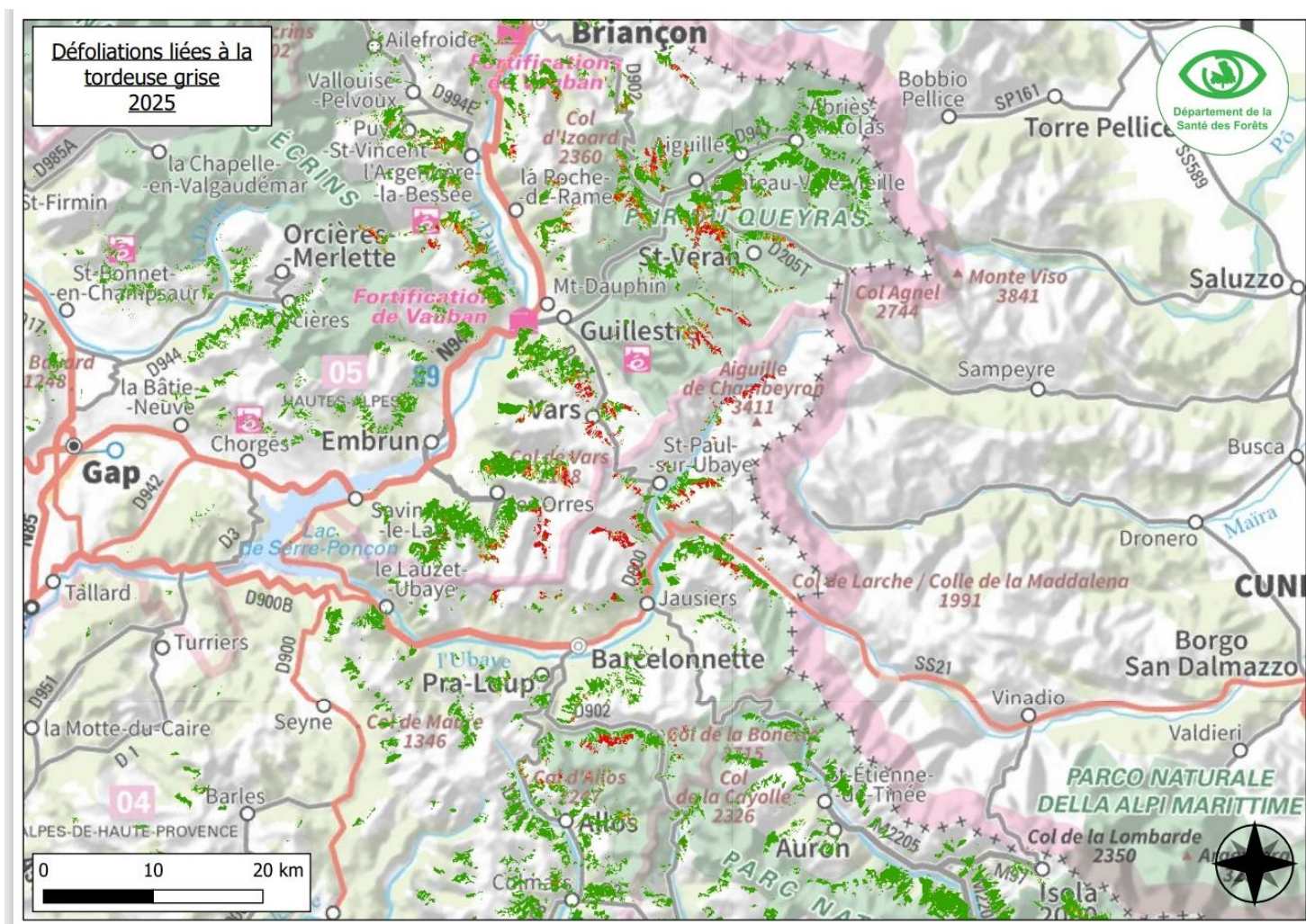


Quelques faits marquants en 2025

Attaques de la tordeuse grise du mélèze :

L'année 2023 avait marqué le début de la gradation de la tordeuse grise du mélèze. Après une accalmie en 2024, sans symptôme apparent, 2025 a vu les défoliations s'étendre de manière significative.

Pour évaluer l'ampleur du phénomène, une cartographie par télédétection a été réalisée, après calibrage des images satellites par des levés de terrain. Les symptômes, parfois spectaculaires, se sont concentrés sur certaines communes (Cervières, Arvieux, Ceillac, Vars, Les Orres...), mais leur étendue globale est restée limitée.



Road Sampling sur le Pin à Crochets

Extraits de la note d'information fournie par le pôle DSF d'Avignon :

« En 2025, le DSF a réalisé un road sampling sur 3 massifs majeurs du sud de la France : les Hautes-Alpes, les Pyrénées Orientales et le Ventoux. Cette campagne visait à objectiver l'état sanitaire de cette essence à l'échelle de ces massifs.

Dans les Hautes-Alpes 36 % des pins notés appartiennent aux classes D, E ou F, seuil à partir duquel un massif est considéré comme dégradé selon les critères retenus. Parmi eux, 16 % relèvent des classes E et F, traduisant des niveaux de dépérissement avancés.

Si aucun facteur stationnel isolé ne permet d'expliquer à lui seul cette situation, la combinaison de contraintes écologiques locales et la présence significative du gui apparaissent comme des éléments majeurs du dépérissement observé. Pour les Hautes-Alpes, ils plaident en faveur d'un suivi renforcé et régulier, afin d'anticiper l'évolution de l'état sanitaire du pin à crochets et d'adapter, le cas échéant, les stratégies de gestion forestière et de RTM »

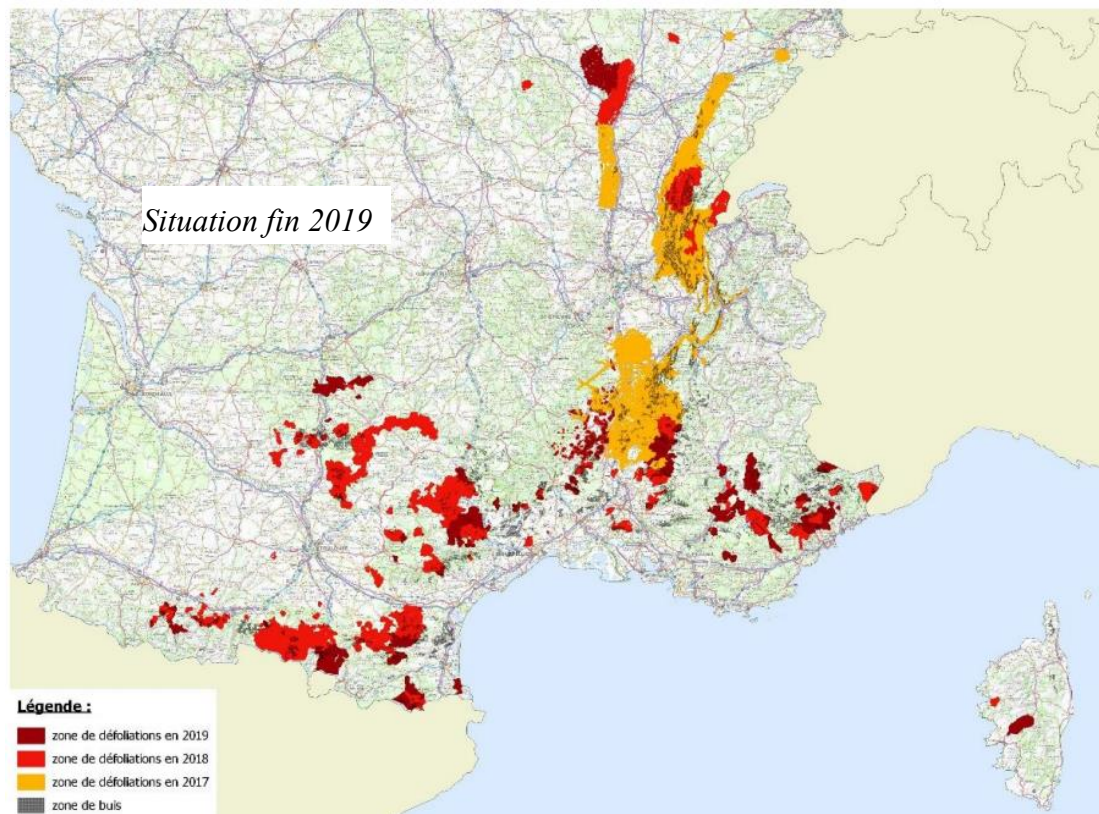
Ces données actuelles, bien que limitées en représentativité, ne permettent pas d'établir un diagnostic global sur l'état sanitaire du pin à crochets dans les Hautes-Alpes. Cependant, cette essence, essentielle à nos écosystèmes montagnards, mérite une attention accrue — notre vigilance doit s'intensifier face aux signes avant-coureurs.



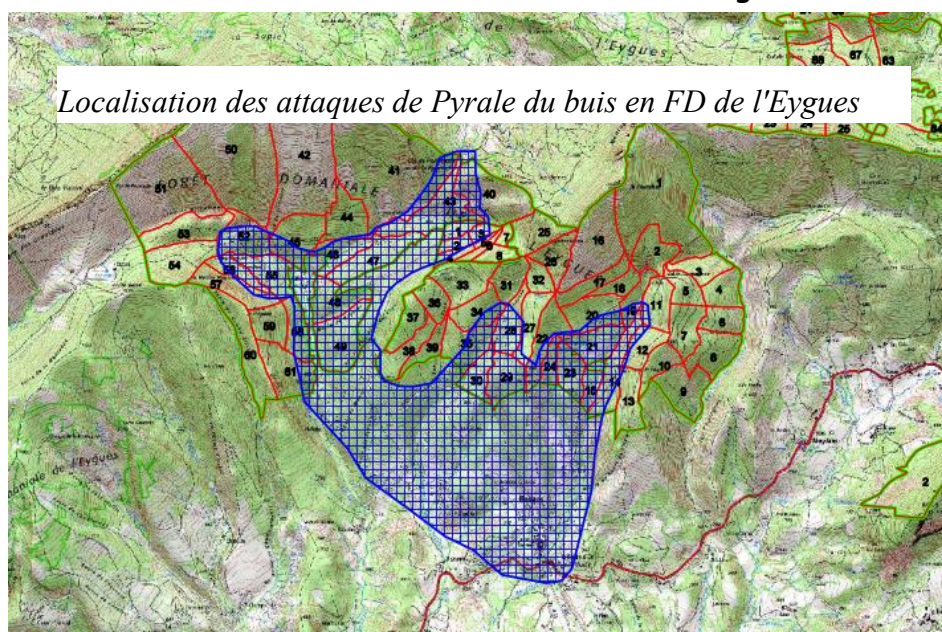
Arrivée de la Pyrale du Buis

Cette espèce invasive a fait son apparition en France en 2016 et a connu un développement très rapide en France et la dégradation, parfois létale, de nombreuses buxaies.

L'ensemble des départements limitrophes aux Hautes-Alpes ont été impactés et curieusement les forêts des Hautes-Alpes ont été épargnées jusqu'à cette année.



Quelques fiches de signalement ont été faites ces dernières années mais principalement en situation de parcs et jardins, alors que les massifs forestiers restaient globalement indemnes sauf en 2023 sur les communes de Ribiers et Antonaves mais avec un niveau faible de défoliation. Des traces de Pyrale ont à nouveau été trouvées fin 2024 dans le Laragnais mais là encore à un niveau faible de dégât.



2025 sera marquée par des attaques importantes de la Pyrale sur les communes de Saléon et de St André de Rosans avec quelques centaines d'hectares défoliés.

En 2026, il sera intéressant d'observer l'évolution des défoliations et leurs conséquences.

Surveillance des organismes invasifs et émergents en 2025

Depuis la mise en place de la nouvelle réglementation européenne du 14 décembre 2019 la surveillance des organismes réglementés et émergents (SORE) est renforcée afin d'avoir une vision globale de la situation sanitaire des végétaux sur tout le territoire européen vis-à-vis des organismes de quarantaine de l'Union Européenne. La SORE est mise en œuvre au moyen d'observations visuelles, de piégeage et de prélèvements. La liste des organismes règlementés est évolutive.

Le Nématode du pin :

Le nématode du pin (*Bursaphelenchus xylophilus*) est un ver microscopique qui attaque les conifères et plus spécifiquement les pins (pin maritime, pin sylvestre, pin noir en Europe). Transmis d'arbre en arbre par un insecte vecteur appartenant au genre *Monochamus*, le nématode du pin provoque le flétrissement, voire la mort de l'arbre en quelques semaines.

Le nématode est originaire d'Amérique du Nord. Il a été introduit accidentellement au Japon (début du XXème siècle) puis en Chine, Corée et Taiwan dans les années 1980. Découvert au Portugal en 1999, il cause la mortalité de nombreux pins maritimes dans l'ensemble du pays.

Le 3 novembre 2025, un premier foyer en France a été identifié sur des pins maritimes dans la commune de Seignosse dans le département des Landes.

Dans les Hautes-Alpes, les prélèvements ciblés sur des pins rougissants — signalés par le DSF et analysés par la FREDON — se sont tous révélés négatifs.

Pour renforcer la surveillance, des pièges à phéromones, doublés en nombre depuis cinq ans, sont déployés dans les zones sensibles et déplacés régulièrement durant l'été. Ces dispositifs ont permis de capturer des coléoptères du genre



Piège installé



Coléoptère du genre *Monochamus*

Monochamus, vecteurs potentiels du nématode des pins. Tous les tests réalisés sont, là encore, revenus négatifs — une nouvelle rassurante pour la santé des forêts locales.

Phytophthora ramorum :

Cette maladie qui concerne le mélèze est dangereuse et cause des dégâts au Royaume-Uni. Elle doit être surveillée avec attention, surtout en signalant tout dépérissement anormal sur jeune plantation.

Un suivi d'une plantation en forêt privée du Dévoluy a été réalisé en 2025. Cette plantation mélangée Mélèze/Épicéa présentait lors du suivi printanier quelques toupets d'aiguilles légèrement violacés qui pouvait supposer la présence de *Phytophthora ramorum*. Des échantillons ont été prélevés et envoyés à l'échelon DSF mais les tests réalisés se sont révélés négatifs.

Argilus anxius sur bouleau, *Agrilus planipennis* sur frêne, *Dendrolinus sibericus* sur pin, *Fusarium circinatum*, *Spaerulina mussiva* sont recherchés : Non détectés en 2025.

Suivi des organismes déjà présents : La Chalarose

Même si les symptômes restent assez discrets pour le moment, ce champignon pathogène qui attaque le frêne est désormais présent sur l'ensemble du département.

Pour avoir plus d'information, il est possible de consulter le site internet du Ministère qui regroupe les ressources et les publications du DSF :

<https://agriculture.gouv.fr/sante-des-forets-ressources-et-publications-0>

Nouvelle organisation du DSF en 2026

Marc Petiteau (DDT) correspondant- observateur pour le DSF depuis plus de 20 ans est parti à la retraite. Il est remplacé par Camille FROSSARD, sa collègue de la DDT. Le réseau est renforcé par l'arrivée de Catherine MICHEL, Technicienne forestière du CNPF.

Tous les forestiers propriétaires ou gestionnaires peuvent signaler les problèmes sanitaires dont ils ont connaissance. Ils peuvent donc s'adresser à l'un des trois correspondants du DSF.

Catherine MICHEL Technicienne Territoriale au CNPF Basée à Gap	catherine.michel@cnpf.fr 07 61 68 83 52.
Camille FROSSARD Cheffe Technicienne Forestière à la DDT Basée à Gap	camille.frossard@hautes-alpes.gouv.fr camille.frossard@hautes-alpes.gouv.fr 06 86 04 01 41
Frédéric TUILLIERE Technicien forestier Territorial à l'ONF Basé à Embrun	Frederic.tuilliere@onf.fr 06 27 22 86 87